



Département
de la Haute-Garonne

**SYNDICAT MIXTE
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE HAUTE-GARONNE**

PROCES-VERBAL
du Conseil Syndical
Réunion du 13 février 2025

- 181 membres composent le Conseil
- A l'ouverture de la séance :**
- 72 délégués assistent à la séance
 - 41 procurations sont enregistrées
 - 113 délégués sont présents ou représentés

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 du mois de février à 14h30, les membres du Conseil Syndical proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis à la salle du Confluent à Portet sur Garonne, sur convocations dûment adressées le 4 février 2025.

Etaient présents :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

Etaient représentés :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

Etaient absents :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Gilbert HEBRARD.

M. Gilbert HEBRARD remercie M. Thierry SUAUD, Maire, pour l'accueil réservé au Conseil ce jour.

M. Gilbert HEBRARD indique que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer, il est donc procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Le Président de séance commence par l'installation de nouveaux délégués.

Suite aux nombreuses adhésions et aux transferts de compétences réalisés par nos adhérents, certaines commissions territoriales ont obtenu des sièges supplémentaires au sein du Conseil syndical. Elles ont procédé à la désignation de nouveaux délégués :

- Commission « Aussonnelle » :
 - ✓ Paul BRIANTAIS (Le Muretain Agglo)
 - ✓ Jérôme BESSEDE (Léguevin)
- Commission « Sud Lauragais » :
 - ✓ Patrick PLICQUE (Verfeil)
 - ✓ Paul CANEVESE (Villefranche de Lauragais)
 - ✓ Jean-Marc CREMOUX (Le Faget)
 - ✓ Sébastien DERAMOND (Maureville)
 - ✓ Karine NAVARRO (Caraman)
 - ✓ Catherine LATCHE (Mauremont)
 - ✓ Thierry PORTES (CC des coteaux du Girou)
- Commission « Hers Lauragais » :
 - ✓ Sylvain JUSTAUT (Vieillevigne)
 - ✓ Michel ZDAN (CCBA)
- Commission « Val de Garonne et Volvestre » :
 - ✓ Serge PICARD (Rieux Volvestre)
- Commission « Saint-Gaudinois » :
 - ✓ Daniel WEISSBERG (Moncaup)

Le Président de séance déclare ces 13 délégués installés dans leurs fonctions.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

Le procès-verbal de cette séance n'a suscité aucune observation et a été adopté à l'unanimité.

2. Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations sur la période du 15 octobre 2024 au 10 janvier 2025 et par le Bureau Syndical le 28 novembre 2024

Le Conseil Syndical a décidé de déléguer certaines attributions au Bureau et au Président. Ces délégations s'accompagnent de l'obligation de rendre compte au Conseil Syndical des décisions prises.

Le Président de séance invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	113	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

3. Suppressions et créations de postes

Afin de permettre à des agents d'être nommés par le biais de la promotion interne, à des agents d'être recrutés par mobilité interne sur des cadres d'emploi correspondant à leur situation administrative, il est proposé de procéder à :

N°	Service	Cadre d'emploi supprimé	Cadre d'emploi créé	Type d'emploi Temps de travail
1	Comptabilité	Adjoint administratif	Rédacteur	Emploi permanent Temps complet
2	Centre Montagne Noire	Agent de maîtrise	Technicien	Emploi permanent Temps complet
3	Centre Hers Lauragais	Adjoint administratif	Rédacteur	Emploi permanent Temps complet
4	Centre Hers Lauragais	Agent de maîtrise	Technicien	Emploi permanent Temps complet
5	Centre Aussonnelle Lèze Ariège	Technicien	Ingénieur	Emploi permanent Temps complet

En parallèle, les évolutions de la collectivité impliquent la réorganisation de certains postes et de ce fait, il est proposé de procéder à :

- La suppression du poste de contrat de projet – analyse du système de supervision sur le cadre d'emploi des ingénieurs, en emploi non permanent, à temps complet
- La création du poste de webmaster sur le cadre d'emploi des techniciens, en emploi permanent, à temps complet
- Afin d'anticiper des recrutements de contractuel dans le futur, il est nécessaire d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, au titre de l'article L.332-8 ou de l'article L.332-14 du Code Général de la fonction publique.

Le Président de séance invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	113	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

4. Adhésion et transfert de compétences

a. Beaufort

Le Conseil municipal de la commune de Beaufort a délibéré le 18 octobre 2024 en faveur de son adhésion à Réseau31 pour les compétences suivantes : B. Assainissement Collectif : B1 : Collecte B2 : Transport B3 : Traitement

Conformément aux dispositions de l'article 7.1 des statuts, cette adhésion prendra effet à la date de l'arrêté préfectoral.

La commune de Beaufort sera rattachée à la Commission territoriale N° 7 – Coteaux du Touch.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver l'adhésion de la commune de Beaufort pour les compétences citées ci-dessus ; d'approuver la modification des statuts induite par cette adhésion et de solliciter Monsieur Le Préfet pour prendre l'arrêté correspondant.

Le Président de séance invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	113	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

b. Nogaret

La commune de Nogaret est membre de Réseau31 pour les compétences suivantes : A. Eau potable : A.1 Production A.2 Transport et stockage A.3 Distribution.

Réseau31 intervient également sur la commune dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de communes Aux sources du Canal du Midi pour la compétence C. Assainissement Non Collectif.

Le Conseil Municipal a, par délibération du 2 décembre 2024, décidé de transférer en complément à Réseau31 les compétences suivantes : B. Assainissement Collectif : B1 : Collecte B2 : Transport B3 : Traitement

Selon les dispositions de l'article 22 de nos statuts, le transfert complémentaire de compétences ne fait pas l'objet d'un arrêté préfectoral et prend effet, conformément à l'article 7.3 de ces mêmes statuts, à la date fixée par l'organe délibérant de Réseau31.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver, pour la commune de Nogaret, le transfert complémentaire des compétences citées ci-dessus, de fixer la date de ce transfert au 1^{er} mars 2025 ; d'approuver la modification statutaire induite par ce transfert.

Le Président de séance invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	113	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

5. Délégations de compétence au Président et au Bureau

Les délégations de compétence au Président de Réseau31 ainsi qu'au Bureau Syndical ont été approuvées par délibération du Conseil Syndical. En effet, et en application des dispositions des articles 11 et 12 des statuts du Syndicat Mixte, le Conseil Syndical peut déléguer au Président du Syndicat et au Bureau, l'exercice d'une partie de ses attributions dans les limites fixées par les dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunale. Il

convient d'adapter la rédaction des délégations aux évolutions normatives et aux besoins de bonne gestion de Réseau31 notamment en matière financière.

En particulier, le point suivant est ajouté :

B1 - Compétences financières :

7. admission en non-valeur des créances irrécouvrables de moins de 100 €

Par ailleurs, les points de délégation suivants :

A2 – Personnel

7. mise en œuvre et de suivi des prestations sociales accordées au personnel, sous réserve du point B 2-10

A3 – Patrimoine Affaires générales

17. approbation des projets de zonages et schémas d'assainissement, d'eaux pluviales & ruissellement et d'eau potable avant enquête publique

B2 – Personnel

9. mise en œuvre de la protection fonctionnelle prévue par l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 et par le Code général des collectivités territoriales pour le personnel, les élus et le Président du Syndicat mixte

10. mise en place des Comités Technique et d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de travail, dans le cadre du renouvellement de ces instances, y compris notamment la définition de leur composition et le maintien ou non du paritarisme, et toute décision relative à l'organisation des élections professionnelles, et du fonctionnement à venir de ces instances qui relève de la compétence de l'organe délibérant

B3 – Patrimoine - Affaires générales

9. concession et autorisation d'exploitation des forces hydrauliques gérées par le Syndicat mixte au titre de la compétence canaux, retenues et réseaux relevant du domaine autres compétences liées au cycle de l'eau

16. approbation des zonages et schémas d'assainissement, eaux pluviales & ruissellement et d'eau potable après enquête publique, et le cas échéant des conventions fixant les modalités de réalisation de l'enquête publique préalable lorsqu'elle est réalisée conjointement avec la collectivité adhérente,

sont, modifiés comme suit :

A2 – Personnel

7. mise en œuvre et de suivi des prestations sociales accordées au personnel, sous réserve du point B 2-1

A3 – Patrimoine Affaires générales

17. approbation des projets de zonages et schémas directeurs avant enquête publique

B2 – Personnel

9. mise en œuvre de la protection fonctionnelle prévue par l'article L134-1 du Code général de la fonction publique et par le Code général des collectivités territoriales pour le personnel, les élus et le Président du Syndicat mixte

10. mise en place du Comité Social Territorial, dans le cadre du renouvellement de cette instance, y compris notamment la définition de sa composition et le maintien ou non du paritarisme, et toute décision relative à l'organisation des élections professionnelles, et du fonctionnement à venir de cette instance qui relève de la compétence de l'organe délibérant

B3 – Patrimoine - Affaires générales

9. concession et autorisation d'exploitation des forces hydrauliques gérées par le Syndicat mixte au titre du domaine de compétences Approvisionnement en eau et ouvrages hydrauliques

16. approbation des zonages et schémas directeurs après enquête publique ou dispensés d'enquête publique, et le cas échéant des conventions fixant les modalités de réalisation du schéma et de l'enquête publique préalable lorsqu'elle est réalisée conjointement avec la collectivité adhérente.

Le Président de séance invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	113	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

6. Tarifications 2025

Le Conseil syndical, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, et le Bureau Syndical ont étudié les différents surcoûts qui s'imposent à la collectivité ainsi que la baisse des recettes. Ces analyses ont conduit à des propositions tarifaires, qui, après présentation en Commission Territoriale, vous sont soumises pour approbation aujourd'hui. L'augmentation des tarifs envisagée vise à maintenir l'équilibre des budgets de fonctionnement tout en garantissant un niveau d'autofinancement suffisant pour poursuivre les investissements prévus dans les PPI Eau et Assainissement.

a. Bordereau des prix unitaires

Le bordereau des prix des activités de Réseau31 est approuvé tous les ans pour une mise en œuvre au 1er mars. Le Conseil Syndical, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, et le Bureau Syndical, ont étudié les différents surcoûts qui s'imposent à la collectivité, et les différentes baisses de recettes. Il en est ressorti des propositions pour les différents tarifs de la collectivité, qui, après avoir été présentés en Commission Territoriale, sont soumis à votre approbation aujourd'hui. L'augmentation de ces tarifs permet de rester sur un équilibre des budgets de fonctionnement avec un autofinancement à un niveau conséquent permettant de maintenir les travaux d'investissements décidés dans le cadre des PPI Eau et Assainissement. Il est proposé de modifier l'intitulé du tarif - U010 : Frais de création d'un contrat abonné et de créer un nouveau tarif - U011 : Frais de résiliation d'un contrat abonné.

Ce bordereau intègre une augmentation de 3% pour chaque ligne et s'applique à toutes les prestations de Réseau31 réalisées quels que soient la compétence et le lien juridique (usagers pour les transferts de compétences, collectivités pour les conventions de prestations intégrées). Ce bordereau, qui s'appliquera à partir du 1er mars 2025, remplace l'ensemble des bordereaux de prix en vigueur au sein de Réseau31.

Le Président de séance invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	113	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

b. Tarifs eau potable

Le budget Eau Potable prend en charge la redevance pour prélèvement en milieu naturel versée à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Cette redevance est acquittée à la fois directement et indirectement, via le tarif d'eau potable appliqué lorsqu'elle est achetée auprès d'autres collectivités. Il est donc proposé de répercuter ce coût sous la forme d'une contre-valeur appliquée à chaque mètre cube facturé.

Il est proposé de fixer les tarifs abonnés Hors Taxes Eau au 1^{er} mars 2025 tels que présentés ; de fixer la contre-valeur de la redevance « prélèvement en milieu naturel » versée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne au taux de 0.07€/m³ HT ; que les tarifs des autres collectivités adhérentes demeurent applicables jusqu'aux modifications prévues lors des prochains Conseils syndicaux.

Le Président de séance invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	113	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

c. Assainissement collectif

Le budget Assainissement prend en charge la redevance pour prélèvement en milieu naturel versée à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Cette redevance est acquittée à la fois directement et indirectement, via le tarif d'eau potable appliqué lorsqu'elle est achetée auprès d'autres collectivités. Il est donc proposé de répercuter ce coût sous la forme d'une contre-valeur appliquée à chaque mètre cube facturé.

Il est proposé de fixer les tarifs Hors Taxes Assainissement collectif au 1^{er} mars 2025 tels que présentés ; que les tarifs des autres collectivités adhérentes demeurent applicables jusqu'aux modifications prévues lors des prochains Conseils syndicaux.

Le Président de séance invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	1113	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

d. Service d'assainissement non collectif et de contrôles de l'assainissement

Dans le cadre de l'adhésion des collectivités pour leurs compétences B. Assainissement collectif et C. assainissement non collectif, il revient à Réseau31 de fixer annuellement les tarifs applicables aux contrôles réalisés par ses soins pour les usagers de ces services. Cette tarification est modifiée chaque année en tenant compte des évolutions des charges, des subventions et des investissements à réaliser. Pour 2025, cette actualisation concerne principalement les augmentations dues aux coûts de la main d'œuvre et des matières premières. Elle tient aussi compte de la baisse des recettes en assainissement collectif (PFAC) et non collectif liée aux ventes ainsi que de la hausse de celles en

assainissement non-collectif du fait de la mise en place de mesures coercitives décidées par délibération du Conseil Syndical du 16 décembre 2022.

Compte tenu de l'inflation projetée pour 2025, il est proposé d'appliquer un taux d'actualisation de 3% (aux arrondis près) comme pour les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement. La Commission ANC du 7 novembre 2024 a émis un avis favorable pour une hausse de 2% avant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 12 décembre 2024. Il est rappelé que le bordereau inclut les prix unitaires utiles au système d'assainissement non-domestique de la ZAC de la Barthelle à Le Cabanial (CT09).

Le Président de séance invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	113	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

L'arrivée de Sébastien VINCINI est enregistrée, il y a 73 présents et 41 procurations soit 114 présents et représentés. Sébastien VINCINI prend la Présidence de la séance.

e. Eau brute

Dans le cadre de l'adhésion du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la commune de Portet-sur-Garonne à notre Syndicat Mixte pour la compétence « D2.1 Approvisionnement en eau au sens du 3^e de l'article L211-7 du Code de l'Environnement », il revient à Réseau31 de fixer les tarifs applicables aux usagers agricoles, industriels et domestiques concernés sur les systèmes hydrographiques :

Gravitaire	Sous pression
Système de Saint-Martory incluant les rivières Touch et Louge	Plaine de Revel-Couffinal ;
Rivière Hers-mort	Retenue de la Galage à Ste Foy de Peyrolières
Rivière Girou	ZI du Bois vert à Portet sur Garonne.

Cette tarification est modifiée chaque année en tenant compte des évolutions des charges, des subventions et des investissements à réaliser. Pour 2025, cette actualisation est due à l'inflation prévue, accentuée par les hausses régulières des fournitures et matières premières. S'y ajoutent également les conséquences de la baisse des dotations envisagée par le gouvernement français.

Ainsi il est proposé d'augmenter tous les tarifs eau brute de 6% à l'exception :

- des prix I611 à I614 relatif aux contributions des EPCI au soutien des étages de l'Aussonnelle qui font l'objet d'une actualisation spécifique
- du prix I304 relatifs à l'Hers-mort qui fait l'objet d'une augmentation de 12%. En effet une erreur fut commise dans l'annexe de la délibération du 30 mai 2024 en omettant d'activer la hausse de ce prix à hauteur de 6% compte tenu de la mobilisation exceptionnelle des excédents de Montagne Noire.

Ces dispositions font l'objet d'avis des commissions hydrographiques Garonne Saint-Martory du 10/02/2025, Hers-Mort Girou du 11/02/2025, Aussonnelle Galage du 12/02/2025 et d'un avis favorable de la Commission Représentative du Département du 16/01/2025.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver les nouveaux prix unitaires du service d'approvisionnement en eau brute présentés, tenant compte des hausses tarifaires suivantes :

	St Martory	Hers-mort Girou	Galage Aussonnelle	Autres
Irrigants	+5%		+4%	
Autres	+7%	+6%*	+7%	+6%

Une question a été posée concernant la différence de pourcentage appliquée aux irrigants et autres usagers des différentes commissions.

Loïc GOJARD précise que les commissions ne se réunissent pas ensemble et que les décisions ont été prises suite à des échanges internes à chaque commission. De plus, l'impératif principal était de maintenir l'équilibre budgétaire. Ainsi, un compromis a été trouvé pour chaque commission.

Le Président rappelle que les commissions sont autonomes et adaptent leurs décisions en fonction des spécificités du service rendu. Contrairement aux services d'assainissement et d'eau potable, la gestion de l'eau brute varie selon les prélèvements, canal, lac, ...). L'essentiel est de garantir l'équilibre budgétaire et la cohérence globale.

Le Président invite les membres à s'exprimer.

Résultat du vote	Pour	114	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

f. Occupation du domaine syndical par des équipements de radiocommunication

De par son occupation stratégique de points hauts du département de la Haute-Garonne, Réseau31 est sollicité afin que des équipements de radiocommunication soient installés sur ses réservoirs d'eau potable principalement. Ainsi à ce jour 26 ouvrages sont occupés par 45 équipements régis par autant de conventions qui fixent les conditions techniques et financières de présence. En effet Réseau31 a engagé l'harmonisation de ces occupations en 2017 auprès des nombreux opérateurs de téléphonie (ONTOWER, FREE, ORANGE, SFR, HIBORY, TOTEM, INFRACOS, CELLNEX, PHOENIX France) et des opérateurs d'intérêt public (gendarmerie, DIRSO, TISSEO, ENEDIS, SMHGN). Cette révision des liens juridiques fut d'autant plus nécessaire que ces documents, renouvelables par tacite reconduction, reposaient sur des rédactions et négociations financières anciennes. Des tarifs ont été approuvés pour la première fois lors du Conseil Syndical du 27 novembre 2017. Ces occupations génèrent 146 054 €HT de recettes forfaitaires répartis de la manière suivante : Eau potable 110 170 €, Assainissement : 7 177 € Eau brute : 28 706 €. Compte tenu de l'inflation projetée pour 2025, il est proposé d'appliquer un taux d'actualisation de 3% (aux arrondis près) comme pour les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver les nouveaux prix unitaires d'occupation du domaine syndical par les opérateurs d'équipements de radiocommunication majorés de 3% (aux arrondis près) ; d'approuver le bordereau des prix unitaires présenté ; d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	114	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

g. Participation aux frais de branchement (PFB) et Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Par délibérations du 13 décembre 2012, 22 janvier 2014 et 13 décembre 2021, l'organe délibérant de Réseau31 a fixé les tarifs de participation aux frais de branchement (PFB) et de participation pour le financement de l'assainissement (PFAC) comprenant les assimilés domestiques. Le Conseil Syndical, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, et le Bureau Syndical, ont étudié les différents surcoûts qui s'imposent à la collectivité, ainsi que les différentes baisses de recettes. Ces analyses ont conduit à des propositions tarifaires, qui, après présentation en Commission Territoriale, vous sont soumises pour approbation aujourd'hui. L'augmentation des tarifs envisagée vise à maintenir l'équilibre des budgets de fonctionnement tout en garantissant un niveau d'autofinancement suffisant pour poursuivre les investissements prévus dans les PPI Eau et Assainissement. Ces tarifs intègrent une augmentation de 3% pour chaque ligne. Ce bordereau, qui s'appliquera à partir du 1^{er} mars 2025, remplace les tarifs en vigueur au sein de Réseau31, jusque-là.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	114	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

7. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP 2025)

Au regard du caractère pluriannuel de certains projets d'investissement de Réseau31, il vous est proposé de voter les autorisations de programme suivantes et les crédits de paiement 2025. Les crédits de paiement 2025, de l'ensemble des opérations ci-dessous, sont prévus dans l'équilibre du budget et sont ajustés au plus près des exécutions et des engagements passés et à venir.

- ✓ Budget principal (B01)

Création de l'AP suivante : REVEL Travaux issus du schéma

- ✓ Budget Eau potable (B66)

Création des AP suivantes : GSA Feeder Couladères, LAVELANET Réseau de transport, SALIES Réservoir, CAZARIL Interconnexion

✓ Budget Assainissement (B67)

Création des AP suivantes : MERVILLE Poste et réseau, VILLEMUR Briqueterie, BOURG D'OEIL STEP

Budget Microcentrale (B21)

Création de l'AP suivante : LABASTIDETTE MICROCENTRALE

Sébastien VINCINI souligne que c'est la première année que le budget de l'investissement est aussi important pour Réseau31, avec 48 millions d'euros de travaux d'investissement dont 24 sont des opérations pluriannuelles. Dans le contexte actuel, ce volume reflète la puissance d'action de Réseau31.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	114	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

8. Budget Primitif exercice 2025

Le projet de budget primitif 2025 s'inscrit dans la dynamique de développement de notre collectivité, issue des objectifs stratégiques établis lors du DOB (débat d'orientation budgétaire), de l'approbation, lors du présent Conseil des différents des tarifs fixés pour l'ensemble des compétences exercées par notre collectivité et du contexte particulièrement haussier des dépenses de fonctionnement de l'énergie et des fournitures et services. Sur ces bases, notre collectivité continue d'investir fortement sur l'ensemble des Commissions Territoriales et apporte le même niveau de service partout sur nos territoires tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement. Le budget primitif qui vous est présenté prend en compte deux grands axes définis dans le Document d'Orientation Budgétaire :

1. Stabiliser les budgets de fonctionnement

La convergence vers les tarifs uniques de l'eau et de l'assainissement collectif est le point central depuis 2022, suite à la démarche initiée en 2017. Ce travail permet d'amortir les hausses des frais communs et des frais liés au fonctionnement des ouvrages, tels que l'électricité et les produits de traitement d'eau et d'assainissement, en faisant jouer la solidarité entre les usagers de Réseau31. Les années 2023 et 2024 ont été marquées par des tensions budgétaires, notamment sur les dépenses de fonctionnement liées à l'électricité, aux carburants et aux produits de traitement. Toutefois, les projets de modernisation se poursuivent, avec le déploiement de la mensualisation des factures, la poursuite du développement de nos outils numériques, la formation et la qualification du personnel pour maintenir les ouvrages aux normes. En matière de ressources humaines, la masse salariale est contenue. A chaque nouvelle adhésion, l'équilibre entre recrutement, redéploiement et modification des fiches de poste est étudié. Le rattrapage des amortissements est désormais terminé, seules les nouvelles collectivités adhérentes doivent être intégrées. La modification du fonctionnement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est prise en compte sur le calcul des tarifs. Ces nouvelles règles vont avoir un impact, non seulement sur notre fonctionnement, mais aussi sur les finances, tant en termes de dépenses que de recettes.

2. Poursuite des investissements pluriannuels

Pour une structure comme Réseau31, il est nécessaire de maintenir un investissement à niveau, tant pour la réhabilitation que pour la création de nouveaux ouvrages. L'indispensable relation entre l'équilibre de la section de fonctionnement et les marges de manœuvre nécessaires pour disposer d'une épargne nette positive et conséquente permettant de laisser une part belle à l'investissement doit être revue pour 2025. Les charges de fonctionnement ont continué à augmenter fortement, le coût de l'emprunt aussi ainsi que les résultats des appels d'offres. Il en résulte un maintien des opérations d'investissement, financées par une part plus conséquente de l'emprunt et par une augmentation des tarifs permettant de libérer de l'autofinancement. En conséquence, le programme d'investissement pour 2025 risque d'être étalé sur une ou deux années supplémentaires. Il est également prévu de créer, pour les ouvrages les plus énergivores, des équipements permettant de limiter la dépense énergétique (autoconsommation, adaptation du fonctionnement, etc.).

STRUCTURE GENERALE DU BUDGET – ELEMENTS SIGNIFICATIFS

a. Structure comptable :

Le Budget du SMEA31 comporte deux parties distinctes :

- le Budget Principal relevant de la nomenclature comptable M57,

- les Budgets Annexes Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif établis selon la nomenclature M49 et le Budget Annexe Microcentrale relevant de l'instruction comptable M4.

Le Budget Principal M57 regroupe les compétences :

- D1 Eaux Pluviales et ruissellement,
- D2 Approvisionnement en eau et réseaux hydrauliques
- D3 GEMAPI
- D4 Autres compétences liées au grand cycle de l'eau
- les frais de personnel et les frais communs correspondant aux dépenses de fonctionnement et de personnel liées à l'activité générale du SMEA31.

Le Budget Annexe Eau Potable M49 regroupe les compétences :

- A1 Production,
- A2 Transport et Stockage,
- A3 Distribution.

Le Budget annexe Assainissement Collectif M49 regroupe les compétences :

- B1 Collecte,
- B2 Transport,
- B3 Traitement (y compris l'élimination des boues),
- Les frais communs de gestion correspondant aux dépenses de fonctionnement liées à l'activité des autres budgets annexes.

Le Budget Annexe Assainissement Non Collectif M49 intègre toutes les activités du SMEA31 pour la gestion du parc de 35 000 installations autonomes identifiées à ce jour.

Ces budgets annexes intègrent les activités du SMEA31 pour les compétences transférées par les adhérents et ils intègrent également les dépenses et recettes issues des contrats ou les prestations pour des membres du SMEA31 pour des compétences non transférées. Le Budget Annexe de la Microcentrale, construite sur les ouvrages du Canal de Saint-Martory à la hauteur de la commune de Mondavezan, afin de produire de l'électricité, isole, d'un point de vue comptable, cette activité.

b. Répartition des charges communes entre les budgets :

Les frais de personnel ainsi que les frais de gestion sont répartis entre tous les budgets. Déduction faite des personnels affectés directement à un budget et à un ouvrage. Pour rappel, les règles de répartition :

- Les frais de personnel : répartition selon les clés ci-dessous
- Les frais de véhicules : répartition en fonction de l'utilisation des véhicules.
- Les fournitures en stock : répartition au réel en fonction de l'utilisation des stocks.
- Service général d'exploitation : répartition au réel des interventions.
- Le reste constitue les frais généraux et sont répartis selon le même pourcentage par budget (selon clé ci-dessous)

Nature Frais communs	Frais de structure
B01 -PRINCIPAL	15,0%
Eaux pluviales	1,0%
Eau brute (hors CD31)	1,8%
Irrigation - CD31	12,0%
Organisme Unique	0,2%
B66 - EAU	43,7%
B67 - ASSAINISSEMENT	38,8%
B68 - ANC	2,0%
B21 - MICRO-CENTRALE	0,5%
Total	100,0%

Sébastien VINCINI précise que la masse salariale est stable, bien qu'elle fluctue d'un budget à l'autre. Quelques nouvelles adhésions en assainissement ont permis des réaffectations budgétaires. Une capacité d'autofinancement est dégagée et les indicateurs financiers sont positifs.

Le Président invite les membres à s'exprimer.

Pour le budget Principal :

En fonctionnement : 26 393 954 € - En investissement : 5 793 263 €

Résultat du vote	Pour	114	Abstentions	0
	Contre	0	Votes blancs	0

Pour le budget Annexe Eau :

En fonctionnement : 30 559 233 € - En investissement : 19 386 310 €

Résultat du vote	Pour	114	Abstentions	0
	Contre	0	Votes blancs	0

Le départ de Christophe GILLON est enregistré, il y a 72 présents et 41 procurations soit 113 présents et représentés.

Pour le budget Annexe Assainissement :

En fonctionnement : 32 288 595 € - En investissement : 26 438 941 €

Résultat du vote	Pour	113	Abstentions	0
	Contre	0	Votes blancs	0

Pour le budget Annexe Assainissement non collectif :

En fonctionnement : 863 575 € - En investissement : 15 000 €

Résultat du vote	Pour	113	Abstentions	0
	Contre	0	Votes blancs	0

Pour le budget Annexe de la Microcentrale :

En fonctionnement : 748 344 € - En investissement : 6 923 600 €

Résultat du vote	Pour	113	Abstentions	0
	Contre	0	Votes blancs	0

Le Président interroge sur la possibilité de regrouper l'ensemble des ouvrages sous un budget unique, plutôt que d'établir un budget distinct pour chaque installation.

Valérie DENJEAN indique que la réponse de la préfecture est en attente concernant ce sujet.

Le Président propose d'établir un budget global pour l'ensemble des microcentrales, cette activité relevant du champ de compétence de la collectivité.

9. Transferts de résultats

a. Auterive

La commune d'Auterive a transféré la compétence Eau Potable le 01/01/2024. Dans le cadre de ce transfert, cette collectivité a effectué le bilan de clôture de son budget annexe et en a repris les résultats au sein de son budget principal, et a délibéré sur le transfert total de son résultat d'exploitation et d'investissement selon les dates et les montants présentés sous forme de tableau :

Collectivité	Délibération	Exploitation	Investissement	Total
Auterive	27/11/2024	+ 41 558,11 €	+ 652 210,01 €	+ 693 768,12 €

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'accepter le principe du transfert de la totalité de ce résultat et d'approuver ce transfert pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessus

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	113	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

b. Bérat

La commune de Bérat a transféré la compétence Assainissement le 01/01/2024. Dans le cadre de ce transfert, cette collectivité a effectué le bilan de clôture de son budget annexe et en a repris les résultats au sein de son budget principal, et a délibéré sur le transfert total de son résultat d'exploitation et d'investissement selon les dates et les montants présentés sous forme de tableau :

Collectivité	Délibération	Exploitation	Investissement	Total
Bérat	28/11/2024	+ 15 471,91 €	+ 526 312,01 €	+ 541 783,92 €

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'accepter le principe du transfert de la totalité de ce résultat et d'approuver ce transfert pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessus

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	113	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

c. Gardouch

La commune de Gardouch a transféré la compétence Assainissement le 31/12/2017. Dans le cadre de ce transfert, cette collectivité a effectué le bilan de clôture de son budget annexe et en a repris les résultats au sein de son budget principal, et a délibéré sur le transfert de son résultat d'exploitation et d'investissement selon les dates et les montants présentés sous forme de tableau :

Collectivité	Délibération	Exploitation	Investissement	Total
Gardouch	06/09/2018	+ 720 205.59 €	+ 109 955.90 €	+ 830 161.49 €

Le règlement de ces sommes a fait l'objet d'un échelonnement, et à ce jour, la commune a déjà réglé un montant de 659 518 € sur un total de 830 161,49 €. L'opération de travaux relative à la construction de la nouvelle station d'épuration dépasse les prévisions budgétaires en raison d'un dimensionnement plus important et de contraintes imposées par le Pôle Canal de la Préfecture sur le site. La commune, prenant en charge les travaux paysagers, a décidé d'annuler la dernière traite de transfert, représentant un montant de 170 644 € (dont 32 040 € en fonctionnement et 138 604 € en investissement).

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver la modification de ce transfert selon ces nouveaux montants :

Collectivité	Exploitation	Investissement	Total
Gardouch	+ 581 602 €	+ 77 916 €	+ 659 518 €

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	113	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

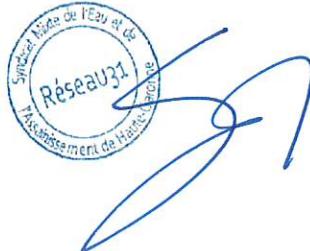
10. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Toulouse,
Le 12 juin 2025

Sébastien VINCINI
Président



13 février 2025

14:30 Conseil syndical

Portet-sur-Garonne - Salle du Confluent

Commissions		
1	2	3
4	31	6
7	8	9
10	11	12
13	14	15

Délégués	
Inscrits	181
Présents	73
Absents	67
Représentés	41
Présents + Représentés	114
Présents + Représentés / Inscrits	62.98 %

quorum atteint

DOYEN : ALEGRE Raymond - BENJAMIN : CANEVESE Paul

CT	Collectivité	Nom	Prénom	Présence / Procurations
	SAINT-ELIX-SÉGLAN	ADER	Danielle	procuration à Patrick BOUBE
	DAUX	ALBERT	Patrick	PRESENT + 1 procuration de Louis CONTRERAS CT 1
	GOT	ALEGRE	Raymond	PRESENT
	LOUBENS-LAURAGAIS	ALIBERT	Sylvain	absent
	SAGE	ALM	Dominique	absent
	MONTGAILLARD-LAURAGAIS	AMARGIER	Stéphane	absent
	LA SALVETAT-SAINT-GILLES	ARDERIU	François	procuration à Joseph PELLEGRINO
	CCVA	ASTRUC	Thierry	procuration à Didier ROUX
	SMPEP VALLÉES GIROU HERS SAVE COTEAUX DE CADOURS	AUSSEL	Edmond	PRESENT + 1 procuration de Janine GIBERT CT 2
	GRAGNAGUE	AVERSENG	Didier	absent
	AUTERIVE	AZEMA	René	procuration à Jean-Louis REMY
	RIEUMES	BALLONGUE	Michel	PRESENT
	JURVIELLE	BALTANAS	François	procuration à Jacques GABAS
	LE CABANIAL	BARDIER	Maurice	absent
	LAUNAC	BARTHES	Pierre	absent
	JUZET-D'IZAUT	BASSO	Fernand	PRESENT
	VACQUIERS	BATAILLE	François	PRESENT + 2 procurations de Didier GARRIGUES CT 2 et Serge PEREZ CT 4
	SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS	BATIGNE	Marie-Pierre	PRESENT + 1 procuration de Christian COMBECAVE CT 9
	SICOVAL	BEN SACI	Djemel	PRESENT
	ARDIÈGE	BERRE	Dominique	procuration à Jean-Paul SALVATICO
	LÉGUEVIN	BESSEDE	Jérôme	absent
	VENERQUE	BEZIAT	Denis	procuration à Guy BOUZI
	SAINT-VINCENT	BIENVENU	Chantal	PRESENT
	BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	BLACHE	Jean	absent
	MARQUEFAVE	BONNANS	Rodolphe	absent
	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	PRESENT + 1 procuration de Danielle ADER CT 13
	GRENADE-SUR-GARONNE	BOULAY	Dominique	absent
	VACQUIERS	BOULISSIERE	Jean-Emmanuel	absent
CD31		BOUREAU	Pascal	procuration à Gilbert HEBRARD
BRETX		BOURGES	Michelle	absent
CHAUM		BOUTIN	Thierry	absent
PORTET-SUR-GARONNE		BOUZI	Guy	PRESENT + 1 procuration de Denis BEZIAT CT 8
CA LE MURETAIN AGGLO		BRIANTAIS	Paul	PRESENT
AURIAC-SUR-VENDINELLE		BRUN	Colette	PRESENT
SAGE		CADAS	Yves	PRESENT + 1 procuration de Marie-Christine DECOSTERD CT 4
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS		CANEVESE	Paul	PRESENT + 1 procuration de Nicolas FEDOU CT 9
CALMONT		CASENAVE	Daniel	absent
CHAUM		CASTELL	José	procuration à Jean-Pierre COMET
ROQUESÉRIÈRE		CASTET	Thierry	absent
AUTERIVE		CASTRO	Patrick	absent
MONTBERON		CATALA	Patrick	absent
CCPHG		CAU	Marcel	procuration à Michel LAVIGNE
CCTL		CAZELLES	Jean-Pierre	procuration à Gilbert HEBRARD
MAZÈRES-SUR-SALAT		CAZENEUVE	Pierre	procuration à Jean-Paul ESTRADE
LAVELANET-DE-COMMINGES		CHALDUC	Jean	absent
MENVILLE		CHANAUD	Michel	absent
GOUAUX-DE-LUCHON		CHINCHON	Arnaud	absent
SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS		COMBECAVE	Christian	procuration à Marie-Pierre BATIGNE
CIER-DE-LUCHON		COMET	Jean-Pierre	PRESENT + 2 procurations de Sylvain COMET CT 15 et José CASTELL CT 15
ANTIGNAC		COMET	Sylvain	procuration à Jean-Pierre COMET
CAZEAXS-DE-LARBOUST		CONDESSE	Andrée	absent
MONTAIGUT-SUR-SAVE		CONTRERAS	Louis	procuration à Patrick ALBERT
LE FAGET		CREMOUX	Jean-Marc	PRESENT
CD31		CROQUETTE	Martine	PRESENT
MONDAVEZAN		DAMON	Pierrette	procuration à Rémi RAMOND
BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS		DARDE	Jean-Paul	absent
CCVA		DARENGOSSE	Ludovic	absent
BEZINS-GARRAUX		DAT	Jean-Michel	absent
GOUAUX-DE-LARBOUST		DE PECO	Serge	PRESENT
CC DES COTEAUX DU GIROU		DECOSTERD	Marie-Christine	procuration à Yves CADAS
CARBONNE		DEDIEU	Huguette	absent
CD31		DEGERS	Laurence	absent
LAFITTE-VIGORDANE		DELECROIX	Patrick	PRESENT + 1 procuration de Florence MIRASSOU CT 7

CAZARILH-LASPÈNES	DENARD	Jean-Paul	absent
MAUREVILLE	DERAMOND	Sébastien	PRESENT
CD31	DEUILHE	Serge	<u>procuration</u> à Jean-François SUTRA
MARIGNAC	DORE	Marcel	absent
CIRÈS	DRAPE	Jacques	<u>procuration</u> à Gérard PAILHE
MELLES	DUBOIS	Alban	absent
VILLEMUR-SUR-TARN	DUMOULIN	Jean-Marc	absent
SALIES-DU-SALAT	DUPRAT	Jean-Pierre	absent
GRAGNAGUE	ESPARZA	Amador	PRESENT
ARBAS	ESTRADE	Jean-Paul	PRESENT + 2 procurations de Hervé JEAN CT 14 et Pierre CAZENEUVE CT 14
FONTENILLES	EVEN	Betty	absent
CD31	FABRE	Jean-Michel	absent
SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	absent
VILLENOUVELLE	FEDOU	Nicolas	<u>procuration</u> à Paul CANEVESE
REVEL	FERRET	Michel	PRESENT
LAVALETTE	FONTES	André	PRESENT + 1 procuration de Roger PAYOUX CT 9
SMPEP VALLÉES GIROU HER'S SAVE COTEAUX DE CADOURS	FRANCOU	Didier	absent
GURAN	GABAS	Jacques	PRESENT + 1 procuration de François BALTANAS CT 15
SAUVETERRE-DE-COMMINGES	GARCIA	Claude	<u>procuration</u> à Claire VOUGNY
VILLAUDRIC	GARRIGUES	Didier	<u>procuration</u> à François BATAILLE
PECHBONNIEU	GEIL-GOMEZ	Sabine	PRESENT + 1 procuration de Thierry SAVIGNY CT 4
LÉVIGNAC-SUR-SAVE	GENSSLER	Bernard	PRESENT
GARGAS	GIBERT	Janine	<u>procuration</u> à Edmond AUSSEL
SICOVAL	GILLON	Christophe	PRESENT
CD31	GOJARD	Loïc	PRESENT
BÉLESTA-EN-LAURAGAIS	GOUXETTE	Jean-Luc	PRESENT + 1 procuration de Alain ITIER CT 9
SAINT-ELIX-LE-CHÂTEAU	GROS	André	PRESENT
PEYSSIES	GRYCZA	Daniel	<u>procuration</u> à Rémi RAMOND
GARDOUCH	GUERRA	Olivier	absent
CIERP-GAUD	GUIARD	Claude	absent
CCTL	HEBRARD	Gilbert	PRESENT + 2 procurations de Jean-Pierre CAZELLES CT 9 et Pascal BOUREAU CT 31
MOURVILLES-HAUTES	ITIER	Alain	<u>procuration</u> à Jean-Luc GOUXETTE
MAYRÈGNE	JAMMETTE	Joseph	absent
CHEIN-DESSUS	JEAN	Hervé	<u>procuration</u> à Jean-Paul ESTRADE
FRONTON	JEANJEAN	Pierre	absent
VIEILLEVIGNE	JUSTAUT	Sylvain	<u>procuration</u> à Marielle PEIRO-FOURNIER
MONTAIGUT-SUR-SAVE	KHORTAS	Espoir	absent
MONTCLAR-LAURAGAIS	LABATUT	David	absent
FRONSAC	LADEVEZE	Michel	absent
PALAMINY	LAFRANQUE	Guy	PRESENT + 1 procuration de Christian SENSEBE CT 12
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE	Pierre	absent
SAINT-JULIA	LAGENTE	Christian	absent
DAUX	LAGORCE	Patrice	PRESENT + 2 procurations de Phillip LINK CT 1 et Bruno PASQUIER CT 1
VAUDREUILLE	LAGOUTTE	Jean	PRESENT
AVIGNONET-LAURAGAIS	LALLEMANT	Benoît	absent
SMPEP VALLÉES GIROU HER'S SAVE COTEAUX DE CADOURS	LAMARQUE	Jacques	PRESENT
LABASTIDE-CLERMONT	LANGLET	Alain	absent
CIER-DE-LUCHON	LASSERRE	Marc	absent
MAUREMONT	LATCHÉ	Catherine	PRESENT
SICOVAL	LATTARD	Pierre	PRESENT
ARTIGUE	LAVIGNE	Michel	PRESENT + 2 procurations de Marcel CAU CT 14 et Jean-Pierre REBONATO CT 15
COX	LINK	Phillip	<u>procuration</u> à Patrice LAGORCE
GRENADE-SUR-GARONNE	LOQUET	Pierre	absent
NOË	LORMIERES	René	PRESENT + 1 procuration de Alain MAREK CT 12
REVEL	LUCENA	François	PRESENT
MONTESQUIEU-LAURAGAIS	MAHCER	Abdelrani	<u>procuration</u> à Pascal MERIC
MÉRENVIELLE	MARAVAL	Alain	PRESENT
NOË	MAREK	Alain	<u>procuration</u> à René LORMIERES
VALENTINE	MAURY	Georges	absent
SAINT-LÉON	MAZAS	Christian	absent
TOUTENS	MERIC	Pascal	PRESENT + 1 procuration de Abdelrani MAHCER CT 11
LHERM	MIRASSOU	Florence	<u>procuration</u> à Patrick DELECROIX
LARRA	MOIGN	Jean-Louis	PRESENT
VALCABRÈRE	MORERE	Jean	<u>procuration</u> à Jean RENALIER
POUBEAU	MORILLON	Michel	PRESENT + 1 procuration de Françoise SABATHE CT 15
CARAMAN	NAVARRO	Karine	PRESENT
PORTET-D'ASPET	OUSSET	Roland	absent
GOUAUX-DE-LARBOUST	PAILHE	Gérard	PRESENT + 1 procuration de Jacques DRAPE CT 15
MAURESSAC	PASQUET	Wilfrid	absent
THIL	PASQUIER	Bruno	<u>procuration</u> à Patrice LAGORCE
LAVALETTE	PAYOUX	Roger	<u>procuration</u> à André FONTES
SAUSSENS	PECH	Robert-André	absent
AURIAC-SUR-VENDINELLE	PEDRERO	Roger	PRESENT
CCTL	PEIRO-FOURNIER	Marielle	PRESENT + 1 procuration de Sylvain JUSTAUT CT 11
ENCAUSSE-LES-THERMES	PELLAN-DEOUX	Marie-Laure	absent
PLAISANCE-DU-TOUCH	PELLEGRINO	Joseph	PRESENT + 2 procurations de François ARDERIU CT 6 et Marjorie POCHEZ CT 6
MONTASTRUC-LA-CONSEILLÈRE	PEREZ	Serge	<u>procuration</u> à François BATAILLE

GOUAUX-DE-LUCHON	PEYRE	Marie	absent
RIEUX-VOLVESTRE	PICARD	Serge	PRESENT
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES	PLANAS	Yves	absent
VERFEIL	PLICQUE	Patrick	PRESENT
PLAISANCE-DU-TOUCH	POCHEZ	Marjorie	procuration à Joseph PELLEGRINO
BEZINS-GARRAUX	POISSON	Christian	absent
RIEUX-VOLVESTRE	PONS	Bernard	PRESENT
CC DES COTEAUX DU GIROU	PORTES	Thierry	PRESENT
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	RAMADE	Jean-Jacques	PRESENT
CARBONNE	RAMOND	Rémi	PRESENT + 2 procurations de Pierrette DAMON CT 12 et Daniel GRYCZA CT 7
CIERP-GAUD	REBONATO	Jean-Pierre	procuration à Michel LAVIGNE
SAINT-PAUL-D'OEUIL	REDONNET	Jean-Luc	absent
CCBA	REMY	Jean-Louis	PRESENT + 1 procuration de René AZEMA CT 11
MALVEZIE	RENALIER	Jean	PRESENT + 1 procuration de Jean MORERE CT 14
VACQUIERS	RIQUET	Alain	procuration à Olivier SAURA
CD31	RIVAL	Patrice	absent
VILLARIÈS	ROUMAGNAC	Léandre	absent
SIEVT	ROUX	Didier	PRESENT + 1 procuration de Thierry ASTRUC CT 3
SAINT-BÉAT-LEZ	ROUX	Gérard	absent
POUBEAU	SABATHE	Françoise	procuration à Michel MORILLON
MAUZAC	SALAT	Eric	PRESENT
MARTRES-DE-RIVIÈRE	SALVATICO	Jean-Paul	PRESENT + 1 procuration de Dominique BERRE CT 14
SAINT-AVENTIN	SANSUC	Robert	absent
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	SAURA	Olivier	PRESENT + 1 procuration de Alain RIQUELME CT 2
MONTBERON	SAVIGNY	Thierry	procuration à Sabine GEIL-GOMEZ
CGS	SEGARD	Brigitte	PRESENT
SAINT-GAUDENS	SENAC	Jean-François	PRESENT
PALAMINY	SENSEBE	Christian	procuration à Guy LAFRANQUE
SAINT-PAUL-SUR-SAVE	SILLIEN	Jean-Luc	absent
MONTOLIEU-SAINT-BERNARD	SORS	Camille	absent
PORTET-DE-LUCHON	SOYE	Anne	absent
CA LE MURETAIN AGGLO	SUTRA	Jean-François	PRESENT + 1 procuration de Serge DEUILHE CT 31
LANDORTHE	TEILLOL	Christian	PRESENT
DRUDAS	VIEL	Dominique	absent
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES	VIGNAUX	Alain	PRESENT
CCBA	VINCINI	Sébastien	PRESENT
LABARTHE-RIVIÈRE	VOUGNY	Claire	PRESENT + 1 procuration de Claude GARCIA CT 14
MONCAUP	WEISSBERG	Daniel	PRESENT
VALLÈGUE	ZANATTA	Rémy	PRESENT
MERVILLE	ZANETTI	Katia	absent
CCBA	ZDAN	Michel	PRESENT